

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 novembre 2022

PLF POUR 2023 - (N° 273)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° II-3319

présenté par

Mme Ranc, M. Allisio, Mme Auzanot, M. Ballard, M. Barthès, M. Baubry, M. Beaurain, M. Bentz, M. Berteloot, M. Bilde, M. Blairy, Mme Blanc, M. Boccaletti, Mme Bordes, M. Bovet, M. Buisson, M. Cabrolhier, M. Catteau, M. Chenu, M. Chudeau, Mme Colombier, Mme Cousin, Mme Da Conceicao Carvalho, M. de Fournas, M. de Lépinau, M. Dessigny, Mme Diaz, Mme Dogor-Such, M. Dragon, Mme Engrand, M. Falcon, M. François, M. Frappé, Mme Frigout, Mme Galzy, M. Giletti, M. Gillet, M. Girard, M. Gonzalez, Mme Florence Goulet, Mme Grangier, M. Grenon, M. Guiniot, M. Guitton, Mme Hamelet, M. Houssin, M. Hébrard, M. Jacobelli, M. Jolly, Mme Laporte, Mme Lavalette, Mme Le Pen, Mme Lechanteux, Mme Lelouis, Mme Levavasseur, Mme Loir, M. Lopez-Liguori, Mme Lorho, M. Lottiaux, M. Loubet, M. Marchio, Mme Martinez, Mme Alexandra Masson, M. Bryan Masson, M. Mauvieux, M. Meizonnet, Mme Menache, M. Meurin, M. Muller, Mme Mélin, M. Ménagé, M. Odoul, Mme Mathilde Paris, Mme Parmentier, M. Pfeffer, Mme Pollet, M. Rambaud, M. Rancoule, Mme Robert-Dehault, Mme Roullaud, Mme Sabatini, M. Sabatou, M. Salmon, M. Schreck, M. Taché de la Pagerie, M. Jean-Philippe Tanguy, M. Taverne, M. Tivoli et M. Villedieu

ARTICLE 27**ÉTAT B****Mission « Recherche et enseignement supérieur »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Formations supérieures et recherche universitaire	6 500 000	0
Vie étudiante	0	0
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	0	6 500 000
Recherche spatiale	0	0
Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables	0	0
Recherche et enseignement supérieur en matière économique et industrielle	0	0
Recherche duale (civile et militaire)	0	0
Enseignement supérieur et recherche agricoles	0	0
TOTAUX	6 500 000	6 500 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Renforcer l'apprentissage du latin et du grec ancien est une priorité. L'ancien ministre de l'Éducation nationale, Jean-Michel Blanquer, avait indiqué fin 2021 vouloir raffermir les liens entre cet enseignement et les autres disciplines pour en montrer la richesse et les apports nécessaires. En effet, la découverte des langues anciennes permet d'asseoir la maîtrise de la langue française et de mieux s'approprier leurs spécialités, dont « le vocabulaire technique, en santé, en ingénierie » qui est « très largement d'origine antique ». En effet, l'étude du latin et du grec ancien est un complément indispensable à la formation des élèves afin qu'ils soient des citoyens « éveillés, raisonnés et cultivés » comme l'explique l'association de promotion des langues et cultures de l'Antiquité « Arrête ton char ! ». Dans le but de ré-impulser ce patrimoine précieux et nécessaire à l'éducation, cet amendement prévoit d'allouer des crédits liés à la recherche dans le domaine des langues anciennes, afin d'aider les doctorants notamment.

Le présent amendement vise donc à abonder les crédits de l'action 17 « Recherche » du programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire » de 6 500 000 euros. Cette augmentation est compensée par une diminution des crédits de l'action 19 « Recherches scientifiques et technologiques en sciences humaines et sciences sociales » du programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ».